

**Le présent règlement est directement subordonné aux statuts de l'association d'AT.DEF.IN.TO.®**

<b>Age d'admission</b>	18 ans révolus.(exceptions tolérées au coup par coup et sur autorisation de l'Académie Mère
<b>Equipement</b>	Le choix du Kimono est libre, mais à la charge de l'élève, ainsi que le Boken et éventuellement le Bo, les protections et les tabis.
<b>Pratique</b>	Le Mikaito <sup>©</sup> ne se pratique qu'en extérieur.
<b>Horaires des entraînements</b>	<b>MARDI</b> 18h00 à 19h30 <b>VENDREDI</b> 18h00 à 19h30 <b>SAMEDI</b> Selon la liste et pendant 3 heures dès le début de l'entraînement

**Distinctions** Les distinctions du Mikaito<sup>©</sup> sont symbolisées par des ceintures différentes, à savoir :

<b>BLANCHE</b>	les 6 Kata au Boken
<b>ORANGE</b>	les 6 kata à l'aito (sabre non tranchant)
<b>ROUGE</b>	les 6 Kata au sabre
<b>NOIRE</b>	l'ensemble des connaissances plus le maniement à 2 sabres, le travail des 4 positions de base et le Kata des 4 points cardinaux (Diplôme de maître).

Le passage de ces distinctions est limité à une par année.

L'élève qui raterait un examen aura la possibilité de tenter à nouveau sa distinction 3 mois plus tard et dans l'éventualité d'un nouvel échec une entrevue sera alors organisée entre ledit élève et les enseignants.

Chaque passage de ceinture donne à l'élève qui le réussit la possibilité d'enseigner aux élèves de niveaux inférieurs.

Chaque distinction s'obtient en effectuant 3 étapes :

**THEORIQUE**

Connaissance parfaite du Makimono (classeur) technique et des Katas (noms et explications des coups).

**TECHNIQUE**

En effectuant parfaitement les Katas demandés pour la distinction.

**PRATIQUE**

En effectuant un combat.

**Chaque étape est éliminatoire.**

**Règlements en combat** Le terrain est constitué par un cercle de 8 mètres.  
La durée d'un combat est de 4 minutes, Réparties en 2 x 2 minutes.  
Le combat pour une distinction se pratiquera toujours contre un Maître.

**Si l'élève arrive d'une manière ou d'une autre à mettre le Maître au sol, le combat est considéré comme gagné pour l'élève.**

**Présence à l'Académie et aux entraînements**

Si un membre de l'académie ne se présente pas aux entraînements pendant 3 mois d'affilée sans raison annoncée (professionnelle, maladie, etc.) il sera immédiatement radié des membres actifs